

## DRH-04 OU TRANSACTIONS MODIFICATIONS À L'EMPLOI?

Méthode	Motif
DRH-04	Ajout de prime (incluant prime de chef d'équipe)
	Changement de statut de temps plein à temps partiel et de temps partiel à temps plein
	Changement de statut / Stagiaire postdoctoral
	Changement de superviseur
	Changement nombre d'heures
	Fin devancée d'une affectation / assignation temporaire
	Fin de prime (incluant fin de prime de chef d'équipe)
	Fin devancée de réduction volontaire de la semaine de travail
	Indisponibilité – Sauveteur (RTP17)
	Mise à pied SERUM (régulier, plus de 12 mois)
	Modification d'horaire
	Réduction volontaire de la semaine de travail
	*Autre / inscrire commentaires

\* Le motif « Autre » peut être utilisé pour : un changement d'emplacement, un changement de titre, une correction sur une demande passée, une modification à apporter sur un emploi cyclique, etc. Dans toutes les situations où le motif « Autre » est utilisé, il est nécessaire de fournir les informations pertinentes au champ « Commentaires » du formulaire DRH-04.

**IMPORTANT :** Le motif « Autre » ne doit pas être utilisé pour une modification à l'emploi couverte par une transaction automatisée.  
*Exemples :* une prolongation d'emploi, changement d'imputation, etc.

Méthode	Motif	Impact sur la paie
Transaction Modifications à l'emploi	<b>Affectation temporaire</b>	Utilisée lorsqu'un employé régulier occupe, pour une durée déterminée, un poste vacant autre que le sien, qui est de niveau supérieur.
	<b>Assignment temporaire</b>	Utilisée pour attribuer, à un employé régulier, des fonctions rattachées à un autre emploi ou à d'autres tâches.
	<b>Cessation d'emploi</b>	Met un terme définitif au lien d'emploi pour un des motifs suivants. <ul style="list-style-type: none"> <li>▶ Le statut RH et le statut Paie sont automatiquement mis à Cessation.</li> </ul>
	<b>Correction de numéro de projet (Changement d'imputation)</b>	Permet de modifier le code de combinaison sur lequel est imputé le salaire de l'employé. Éléments de données de la requête en date du jour : données du poste, données d'emploi associées aux titulaires, codes de combinaison associés aux titulaires.
	<b>Mise à pied cyclique</b>	Suspend, de façon temporaire, le mandat de travail de l'employé. <ul style="list-style-type: none"> <li>▶ Ne concerne que les employés occupant un poste de nature cyclique (cuisinier, préposé aux installations, etc.).</li> </ul>
	<b>Mise à pied temporaire</b>	Permet d'afficher et de traiter en une seule opération tous les employés temporaires sous la responsabilité d'un superviseur. <ul style="list-style-type: none"> <li>▶ Ne concerne que les employés syndiqués 1186, 1244 et 4338 occupant un poste de nature temporaire.</li> </ul>
	<b>Prolongation d'un emploi</b>	Permet de repousser dans le futur la date de fin prévue d'un emploi temporaire, d'une affectation temporaire ou d'une assignation temporaire.
	<b>Retour de mise à pied cyclique</b>	Permet d'effectuer le retour au travail d'un ou de plusieurs employés occupant un poste cyclique et précédemment mis à pied.  Permet d'afficher et de traiter en une seule opération tous les employés cycliques sous la responsabilité d'un superviseur. <ul style="list-style-type: none"> <li>▶ Ne concerne que les employés occupant un poste de nature cyclique (cuisinier, préposé aux installations, etc.).</li> </ul>